



REUNION « MILIEU MARIN »
Le 10/12/2008



COMPTE-RENDU

Présents :

Louis HERVE	Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Président du Comité de Pilotage Natura2000, Maire de Locoal-Mendon
Adrien LE FORMAL	Maire de Plouhinec
Éric LE FORMAL	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Yves TILLAUT	Adjoint, commune de Belz
Michel DRIAN	Adjoint, commune d'Erdeven
Alain BONNEC	Conseiller municipal, commune d'Erdeven
Jérôme CABELGUEN	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Adrien LE MENACH	Vice-Président du Comité Régional des Pêches
Magali RICHARD	Comité Local des Pêches de Lorient-Étel
Sonia GACHELIN	Section Régionale de Conchyliculture, Chargée de mission qualité
Éric LE GREL	Ostréiculteur, conseiller municipal Locoal-Mendon
Jérôme LOIRE	Ostréiculteur
Jean-Noël YVON	Ostréiculteur
Hervé LE NEZET	Ostréiculteur
Yohann GUYOMARD	Ostréiculteur
M. GUYOMARD	Ostréiculteur
Gildas MENET	Agriculteur
Francis VENEDY	Maraicher
Pierrick LE HEN	Agriculteur
Jérôme OLLIVRY	Responsable École de Plongée « au bord de la terre »
Daniel BLIN	Président du Comité Départemental des Sports Sous-Marins
Bernard MARGERIE	Comité interrégional "Bretagne-Pays de la Loire", Fédération Française d'études et de Sports Sous-Marins
Olivier LEHE	St Cado Plaisance
Philippe BLANQUET	Président du Kayak Club Belz-Erdeven
Patrick CLAUDEL	Trésorier, Union des Associations de Navigateurs 56
Jean-Pierre RIUS	Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Belz
Jean-Claude JOUANNIC	Président de l'Association des Plaisanciers de Locoal-Mendon, « le Dorenn »
Hélène TROUMELIN	Bretagne Vivante
Annie RIO	Bretagne Vivante
Sophie PONTGELARD	Bretagne Vivante
Martine GERDIL	Eau & Rivières de Bretagne
Bernard LAURANS	Eau & Rivières de Bretagne
Camille RIGAUD	Eau & Rivières de Bretagne
Jean-Louis MOREAU	Président de l'Association « chemins d'antan » de Nostang
Daniel PRUVOST	Président, Association de Chasse Maritime du Morbihan
Benoit LE HUNSEC	Entente Interdépartementale de Démoustication
Nicole CORLOBE	Propriétaire, Le Plec (Locoal-Mendon)
Frédéric HENRY	Propriétaire, Le Plec (Locoal-Mendon)

Absents excusés :

Franck DANIEL	ODEM
Jean-Pierre FERRAND	Conseil en environnement
Martine DAVOUST	Bretagne Vivante
Yvon GUILLEVIC	Bretagne Vivante
Françoise ROZE	Université de Rennes 1
Agnès JOUIN	Chambre d'agriculture du Morbihan
Manuela VOISIN	Chambre d'agriculture du Morbihan
Jacques CARRER	Président du Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel
Dominique JUNKER	DDE56, Service Urbanisme et Littoral, Lorient Littoral
Sylvain CHAUVAUD	Bureau d'études « Télédétection et Biologie Marine »
Sandrine DERRIEN-COURTEL	Muséum National d'Histoire Naturelle, Station de Biologie Marine de Concarneau
Alain COUVIN	ONF
Sophie BODIN	Conseil Général 56, Service Espaces Naturels
Olivier ROYANT	Conseil Général 56, Service Espaces Naturels
Martine CADUDAL	Agricultrice
Gabriel RIVIERE	Botaniste
Guénola DEMONTMAGNER	Propriétaire, Kerfrezec (Ste Hélène)
Jean-Jacques VOLET	Propriétaire, Le Cosquer (Nostang)
Katia BONNEC	Landévant Sport Nature
Louis HERRY	Président, Union des Associations de Navigateurs 56

Animait : Charlotte MIMBIELLE (Chargée de mission Natura2000)

Presse : Mariette HUIDO (Ouest France)
Jean-Yves COLLIN (Télégramme)

Rappel des objectifs de la réunion :

- Faire un point sur la modification du périmètre et l'avancement de la démarche Natura2000
- Permettre aux acteurs de la Ria de présenter leur activité et susciter des échanges entre acteurs concernés par la démarche Natura2000,
- Soulever les problématiques et enjeux de la protection des milieux naturels du site,
- apporter les éléments nécessaires à l'élaboration des diagnostics socio-économiques afin d'intégrer pleinement les activités professionnelles, et de loisir dans le DOCOB.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche Natura2000 et suite à l'extension du périmètre initial du site « Rivière d'Étel », 2 réunions de concertation ont été organisées par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel.

La première réunion, abordant les enjeux et activités liés au milieu marin, a eu lieu le 10 Décembre 2008, à Étel. Elle réunissait de nombreux acteurs concernés par Natura2000 et avait pour but de mieux connaître les activités de la Ria afin de les prendre pleinement en compte dans le document d'objectifs.

Après avoir remercié l'ensemble des participants présents **Charlotte MIMBIELLE** rappelle l'ordre du jour et présente le déroulement de la réunion.

Rappel : Ordre du Jour

- ✓ Natura2000 « en mer » : Présentation du site étendu,
- ✓ La parole aux acteurs : Présentation (par un professionnel ou un amateur, ostréiculteur, plongeur...) de chaque activité présente sur le site Natura2000,
- ✓ Discussions
- ✓ Synthèse sur les activités du site Natura2000 « Rivière d'Étel ».

POINT 1 : EXTENSION DU PERIMETRE : NATURA2000 « EN MER »

- Présentation rapide de la proposition de périmètre, rappel du contexte et des enjeux (voir annexe 1).

POINT 2 et 3 : PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA RIA et DISCUSSIONS

PLONGÉE

Daniel BLIN Président du Comité Départemental des Sports Sous-Marins, présente un diaporama, richement illustré, sur la plongée en Ria d'Étel.

Il commence sa présentation en disant que les plongeurs peuvent venir de loin pour plonger dans la Ria. D'une part, parce que ce site présente l'avantage d'être **facilement accessible** (nombreuses échelles et escaliers), surtout pour les débutants, et d'autre part, parce qu'il possède une **diversité biologique remarquable** (présence d'éponges, d'anémones, congres, blénies, etc.). En effet, il précise que les fonds marins de la Ria constituent une zone de très forte production primaire.

Daniel BLIN explique que l'activité des plongeurs qui fréquentent la Ria est principalement ***l'observation, la découverte et la connaissance du milieu et des espèces***. En effet, il rappelle que ***la pêche sous marine est interdite dans la Ria*** et que les plongeurs ne doivent rien remonter du fond. Il précise, par ailleurs, que des stages de photographie et de biologie sous-marine sont régulièrement organisés et contribuent à apporter aux plongeurs qui le souhaitent une meilleure connaissance du milieu.

Il précise que les plongeurs peuvent être d'excellents **témoins des changements du milieu**. En effet, ils constatent certaines modifications : observation de poissons ou d'algues qui n'était pas présents il y a quelques années, développement d'une éponge « alien », constat du mauvais état de certains herbiers de zostères, (etc) et sont prêts à **contribuer à la mise à jour des études scientifiques**.

La Ria d'Étel dispose de **plusieurs sites de plongée**, notamment :

- ✓ le Site du Magouer
- ✓ Le Vieux passage
- ✓ les pierres noires
- ✓ le pont Lorois

Ce site attire de plus en plus d'amateurs. Il y a encore 4/5 ans l'activité était pratiquée de manière beaucoup plus désordonnée (plongées de nuit, beaucoup de bruit...). **Une charte**, signée par le président du comité et la mairie de Plouhinec, a donc été mise en place (en 2005/2006). La charte est affichée au départ du site de plongée du Magouer (voir Annexe 2) et, malgré une fréquentation qui peut parfois atteindre 200 plongeurs, ses préconisations sont bien respectées.

Cette démarche très intéressante est diffusée et connue et la charte a été reprise pour d'autres sites de plongée.

Daniel BLIN précise enfin que les plongeurs sont sensibilisés au respect des fonds sous-marins, ils organisent ainsi, de façon ponctuelle, des **opérations de nettoyage**. Même si certains déchets ne sont pas trop gênants (comme les morceaux de bout en chanvre) d'autres posent de vrais problèmes de pollutions (pot de peinture, plastique...).

➤ QUESTIONS / RÉACTION

Jean-Noël YVON demande s'il existe des problèmes de cohabitation entre les plongeurs et d'autres usagers de la Ria?

Daniel BLIN répond que depuis que la charte a été mise en place les problèmes de nuisances ont été résorbés. Par ailleurs, il n'y pas de problème, à l'heure actuelle, avec les plaisanciers ou les pêcheurs. Afin de maintenir cette entente, des avertissements de « bon sens » ont été donnés aux plongeurs : par exemple, il est recommandé de ne pas sortir trop près des bateaux au Magouer.

Jérôme Loire s'interroge sur le développement de l'éponge alien et demande si ce phénomène est naturel ou s'il témoigne d'un déséquilibre du milieu?

Daniel BLIN confirme que ces phénomènes témoignent plutôt d'un milieu déstabilisé. Outre la présence de cette éponge, des sargasses (*algue originaire du japon, introduite en France dans les années 1975*) mais aussi des balistes (*poissons tropicaux de plus en plus observés dans nos régions*) peuvent être observés dans la Ria. M. BLIN a l'impression que la Ria est devenue une nurserie de poissons normalement méditerranéens.

Il précise aussi que les observations peuvent évoluer : par exemple l'année dernière, il y a eu énormément de Lièvres de mer, alors que cette année il y en a peu.

Il conclut en disant que les connaissances du milieu manquent et rappelle que les plongeurs sont disposés à contribuer aux études scientifiques qui pourraient être mises en place.

Sur ce point, **Jérôme OLLIVRY** précise que deux plongeurs de l'aquarium de Vannes viennent

régulièrement faire des prélèvements et des suivis.

Annie RIO demande s'il existe des problèmes vis à vis des mouillages et de leurs impacts sur le milieu?

Daniel BLIN répond qu'*a priori*, il n'y a pas de problème constaté sur la Ria. Il rappelle qu'il participe au Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) dans le Golfe du Morbihan et que des mouillages écologiques ont été mis en place pour les plongeurs. Mais, il précise que la problématique des mouillages sur la Ria d'Étel n'est pas la même qu'à Houat, par exemple!

KAYAK

Philippe BLANQUET, Président du Kayak Club de la Ria d'Étel, introduit sa présentation en rappelant que le club a été créé en 1988. Il précise que le siège est à Belz, près du Moulin des Oies où un local permet à l'association de stocker le matériel. Cependant, l'activité principale est actuellement basée sur **la pointe de la vieille chapelle** (Ste Hélène) où le club accueille des groupes (centres aérés, scolaires) ainsi que des particuliers. Il rappelle l'intérêt, pour l'activité, de disposer d'un outil tel que le pôle nautique, actuellement en projet sur la commune d'Étel.

Concernant l'activité de Kayak, **Philippe BLANQUET** indique que la Bretagne est la première région française en nombre de pratiquants licenciés.

Cet engouement pour la discipline a permis au club d'embaucher **un salarié permanent** chargé de développer un ensemble d'activités orientées vers les pratiquants occasionnels, dont la motivation première dans l'activité de Kayak est la découverte du milieu (selon une étude réalisée par le club).

Sur la Ria, la saison où la fréquentation est la plus importante s'étire de Mars à Octobre, ce sont près de 2500 embarquements (dont 1000 scolaires) qui ont été réalisés cette année. Cependant, et c'est un point particulièrement intéressant pour cette activité, la **Ria est navigable tout l'année**, dans de très bonnes conditions. C'est « un paradis » pour les kayakistes qui trouvent là de nombreuses zones d'activités : la veine à marée du pont Lorois, les zones plus calmes du fond de ria propices aux randonnées et à l'observation de la faune, la possibilité d'aller en mer...

Ces conditions presque idéales attirent de nombreux amateurs, dont **beaucoup de pratiquants « hors club »**, donc non encadrés et pas toujours sensibilisés aux particularités de la Ria. Conscient de la nécessité de préserver ce milieu pour que perdure l'activité Kayak, le club de la Ria d'Étel participe à la rédaction du « Guide de bonnes pratiques » menée dans le cadre de la démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC, *pilotée par Chloé Cordellier du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel*), avec la volonté, entre autre, de pouvoir sensibiliser les pratiquants hors clubs.

Philippe BLANQUET présente ensuite une série de photo illustrant les différentes disciplines que regroupent le Kayak : Kayak en rivière (scorff), Kayak surf, ...

Il conclut son propos en insistant sur le fait que le **club est très sensible à la démarche Natura2000**.

PÊCHE PROFESSIONNELLE

Adrien LE MENAC'H, Vice-Président du Comité Régional des Pêches, et **Magali RICHARD** permanente au Comité Local de Pêches Lorient-Étel, présentent conjointement l'activité de pêche professionnelle dans la Ria d'Étel.

Ils rappellent que le comité des pêches **représente les professionnels de la filière** : les producteurs (armateurs et équipages), les pêcheurs à pieds, les mareyeurs, les poissonniers et les professionnels de la transformation des produits de la pêche maritime (salariés et chefs d'entreprises).

Pour le quartier de Lorient-Étel, cela représente 130 bateaux, 100 poissonneries et 130 pêcheurs à pieds professionnels.

En Bretagne, jusqu'à la limite des eaux territoriales, se sont 4000 licences qui sont accordées chaque année à des pêcheurs professionnels. Elles contribuent à mieux gérer la pêche en imposant, par exemple, les longueurs de bateaux, la puissance des moteurs, etc.

Adrien LE MENAC'H insiste sur le fait qu'en Bretagne, 480 licences sont accordées pour les pêcheurs à pieds, ce sont donc 480 familles qui vivent de cette activité! Ces pêcheurs sont aujourd'hui réellement des professionnels car beaucoup de choses ont évolué dans le bon sens et notamment en ce qui concerne la réglementation (respect de la taille des coquillages, poids, périodes). Les relations avec les autres usagers sont, d'ailleurs, relativement bonnes, même si quelques points de friction peuvent se ressentir ponctuellement avec des pêcheurs de loisir.

Le Comité Local constitue sur le terrain une interface entre les professionnels et les autorités, tant au niveau départemental que régional ou national voire au niveau européen. **Ces principales missions** sont :

- ✓ Assurer l'information économique aux professions concernées,
- ✓ Fournir une assistance technique aux activités de la pêche maritime et des élevages marins,
- ✓ Réaliser des actions en matière sociale (prévention des accidents, Hygiène, formation professionnelles...)
- ✓ Gérer les commissions, groupes de travail dans les différentes pêcheries,
- ✓ Promouvoir et représenter les intérêts généraux de l'inter-profession,
- ✓ Formuler des avis et faire des propositions avec les professionnels.

Magali RICHARD insiste sur ce dernier point : les comités locaux fonctionnent grâce à des groupes de travail, composés de professionnels, qui font des propositions aux différentes commissions du Comité Régional. Ces propositions sont la plupart du temps, validées en comité régional et certaines seront tranchées par le Comité National.

Ainsi, pour le quartier de Lorient-Étel, le quota actuel de pêche pour les professionnels, proposé en groupe de travail et validé par le comité régional, est de 100kg/jour, à raison d'une marée/jour. Ces quotas sont réévalués constamment en fonction de la disponibilité de la ressource (évaluée par l'IFREMER), de la demande du marché, etc.

Un classement administratif (arrête préfectoral du 22/07/1998) permet une exploitation des gisements de coques et palourdes de la Ria. **30 pêcheurs professionnels** disposent d'une licence pour pratiquer la pêche à pieds sur la Ria d'Étel.

➤ QUESTIONS / RÉACTION

Annie RIO demande s'il existe une estimation des quantités de coquillages pêchés par les pêcheurs de loisir?

Magali RICHARD répond que non, seules les quantités pêchées par les professionnels sont connues car ils ont l'obligation de les déclarer.

Annie RIO souhaite savoir quel est le tonnage réalisé par les pêcheurs professionnels?

Magalie RICHARD répond qu'elle n'a pas l'information sous les yeux mais la transmettra ultérieurement. Elle précise par ailleurs que les licences (ou timbres de pêche) permettent de pêcher les coques et les palourdes mais que la pêche des moules et des huitres est possible (Hors concessions!) pour les titulaires d'un timbre « hors gisement ».

Note : Les données statistiques sur la pêche (transmises par le Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins).

Principales espèces pêchées en Ria d'Étel par les pêcheurs professionnels- en Kg

Sources : Centre National de Traitement Statistiques

ESPECES	2006	2007
Coquillages dont :	13073	10446
Coque	12080	9900
Palourde	643	546
Moule	350	
Poissons* dont :	3569	2636
Mulet	1401	993
Bar	822	153
Seiche	782	783

*ces espèces peuvent être pêchées aux filets mais aussi et surtout aux casiers et à la ligne

Pêche aux filets

Pour les années 2006 et 2007, 5 pêcheurs ont déclarés avoir pratiqué la pêche aux filets dans la zone statistique 24^F6ET, correspondant à la Ria d'Étel. Cela représente un total de 146 jours pour l'ensemble des navires sur les 2 années, soit une moyenne de 14 journées par navire et par an

Quota de coques (en vigueur depuis le 1er Avril 2008) : 100 Kg par pêcheur et par jour dans la limite de 2 tonnes par mois et par pêcheur.

Jean-Noël YVON demande ce qu'il en est de l'autorisation de pêche et de vente des bigorneaux?

Magali RICHARD répond qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de classement pour les bigorneaux et les oursins (coquillages du groupe 1). Un appel de la direction des pêches a été lancé afin d'établir un classement pour ce groupe. Des analyses sont donc en cours pour permettre un classement courant 2009.

Adrien LE MENACH rappelle qu'un classement sanitaire est basée sur la mesure du niveau de contamination chimique d'une zone de production, déterminé par le dosage de contaminants dans des échantillons de coquillages prélevés sur la zone en question. 4 catégories de classements existent :

- ✓ **Zones A** : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine directe.
- ✓ **Zones B** : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi pendant un temps suffisant soit un traitement dans un centre de purification, associé ou non à un reparcage, soit un reparcage. La pêche de loisir est possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions (cuisson des coquillages souhaitable).
- ✓ **Zones C** : Zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de longue durée ou traitement par la chaleur. La pêche de loisir y est interdite.
- ✓ **Zones D** : Toute activité de pêche ou d'élevage y est interdite

Note : Classement pour la Ria d'Étel (décembre 2008) :

- ✓ **Groupe 1** : gastéropodes (bigorneaux), échinodermes (oursins), tuniciers : **Non classé**
- ✓ **Groupe 2** : bivalves fouisseurs (coques, palourdes) : **B**
- ✓ **Groupe 3** : bivalves non fouisseurs (moules, huîtres) : **A**

Jean-Pierre RIUS demande pourquoi la pêche au filet est interdite pour les plaisanciers mais pas pour les professionnels. Il s'indigne du fait que payer une licence autoriserait à détruire la ressource car la Ria est considérée comme une zone de repeuplement!

Adrien LE MENACH précise que les pêcheurs professionnels n'ont aucun intérêt à pêcher des poissons trop petits et que par contre le respect de la réglementation (Annexe 2-Bis : *extrait de la délibération « Filet-CRPM-2009-B » validé par l'arrêté DRAM n°273/2008*) assure une pérennité de leur activité. Par ailleurs, très peu de professionnels pêchent au filet dans la Ria, et cette activité relèvent plus de l'exception quand le temps est mauvais au large.

Jean-Noël YVON confirme ces propos et ajoute qu'il voudrait surtout voir plus de contrôles car beaucoup de plaisanciers fréquentent la Ria pour y pêcher à la ligne. Il se demande combien de poissons sont pêchés de cette manière et que, pour lui, trop de poissons, trop petits, sont pêchés!

Adrien LE MENACH revient sur la pêche au filet : il ne serait pas contre une interdiction pour tous. Il précise son avis en disant que si la Ria était déclarée zone de frayère ou nurserie cela ne serait que mieux pour tout le monde!

Il souhaite ajouter que le Comité des pêches ne fait pas de cadeau à ses propres pêcheurs : si l'un d'entre eux se met en infraction vis à vis de la réglementation et est verbalisé, le Comité se porte partie civile!

Enfin, il tempère ces échanges en reconnaissant que tous les plaisanciers ne sont pas des fraudeurs et que la discussion doit perdurer entre les divers acteurs.

Annie RIO demande quels sont les outils dont nous disposons pour informer sur la réglementation de la pêche (notamment sur la pêche à pieds).

Charlotte MIMBIELLE précise que des actions sont menées dans le cadre de la GIZC : une affiche a été mise en place dans les zones de départ de pêche à pieds. Elle rappelle quelques règles ainsi que les quotas et les tailles à respecter. Par ailleurs, un « guide de bonnes pratiques » rédigé avec de nombreux acteurs (dont certains sont présents dans la salle) va voir le jour en début d'année 2009, et sera largement distribué (dans les campings, les magasins d'accastillage, les mairies...).

Jérôme OLLIVRY mentionne que beaucoup de travail reste à faire, et cite des exemples de non respect de la réglementation. En effet, il a rencontré, à 3 reprises, des plongeurs s'adonnant à la chasse sous-marine, alors qu'elle est interdite en Ria.

Magali RICHARD cite pour sa part le cas de la fermeture de la pêche à pieds durant une longue période en 2006, en raison d'une contamination due au Dinophysis. La pêche était alors interdite pour tous, et non seulement cela n'était pas respecté mais en plus les quelques affichages mis en place ont été arrachés.

Jean-Noël YVON revient sur l'importance du travail réalisé dans le cadre du guide de bonnes pratiques. En effet, malgré des exemples comme ceux qui viennent d'être cités, l'immense majorité des pratiques vont dans le bon sens.

Daniel BLIN ajoute qu'auparavant, il y avait beaucoup plus de conflits d'usages mais qu'aujourd'hui le changement de génération fait que beaucoup de choses vont mieux.

Adrien LE MENACH insiste sur l'importance de poursuivre les discussions entamées dans le cadre des diverses démarches menées sur la Ria.

Il conclut cette discussion en précisant l'intérêt majeur des estuaires pour la biodiversité, et notamment pour les poissons. En effet, 27% des espèces de poissons pêchées passent à un moment de leur vie dans les estuaires. Il est donc nécessaire de préserver ces milieux qui fournissent de la nourriture et des espaces de reproduction à de très nombreuses espèces.

CHASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME

Daniel PRUVOST, Président de l'Association de Chasse Maritime du Morbihan commence sa présentation en insistant sur **la beauté de la Ria et la nécessité de la préserver**.

Le territoire de chasse occupe tout le Domaine Public Maritime (DPM), que l'association loue à l'État (bail de 9 ans) depuis 43 ans. **La zone de chasse se situe sur l'estran** (zone de balancement des marées), jusqu'à la limite de salure des eaux, mais certaines zones sont interdites à la chasse maritime : le chenal de la ria à Étel entre la pointe du Pradic et le Magouer, le Sac'h, le vieux passage, de part et d'autre du Pont Lorois et autour de l'île de St Cado. Les étangs limitrophes du DPM (qui sont des propriétés privées : St Jean, Berringue, Bignac, Rodes, etc.) sont aussi interdits à la chasse maritime. Par ailleurs, dans le Morbihan, la chasse de nuit et les installations de postes fixes sont interdites.

Deux techniques de chasse sont le plus souvent utilisées :

- ✓ **Chasse à la botte**, technique qui peut se révéler très sportive dans certaines vasières (utilisation de raquettes à vase), se pratique souvent avec un chien,
- ✓ **Chasse à la passée** : 2h avant le lever et 2h après le coucher du soleil sur le bord des étiers. Cette chasse nécessite de bien connaître et comprendre le milieu (marée, vents...). Elle se pratique avec des appelants (souvent des canards colverts) utilisés pour appeler leurs congénères sauvages.
- ✓ La chasse peut aussi se pratiquer en embarcation (non motorisée).

Les espèces chassées sont essentiellement les anatidés (canards) tels que le colvert (qui est pratiquement sédentaire) et des migrateurs : sarcelle d'hiver, canard siffleur, canard pillet, canard souchet, canard chippeau. **Daniel PRUVOST** et les chasseurs de l'ACMM ont constaté depuis environ 2 ans que de plus en plus d'Oies (cendrées et rieuses) fréquentent la Ria. Il pense que cette présence est due à l'importante destruction, ces dernières années, de leurs milieux d'hivernage en Espagne.

Sur le littoral Morbihannais, il existe de nombreuses zones de réserves où la chasse est interdite ce qui fait que la **pression de chasse reste relativement faible**. Par ailleurs, l'activité est en perte de vitesse : l'association comptait 2350 adhérents chasseurs en 1981 alors qu'elle n'en compte plus que 500 en 2008.

Il conclut en disant que cette activité n'est pas facile d'accès car elle oblige à une **bonne connaissance des milieux**. Il précise par ailleurs que le comportement des chasseurs s'est amélioré grâce à une bonne formation notamment, où les pratiquants apprennent le respect des espèces et de la réglementation (en 2008, il n'y a eu aucune infraction commise par les chasseurs de l'ACMM).

➤ QUESTIONS / RÉACTION

Bernard LAURANS demande si la Bernache (oie) est chassée?

Daniel PRUVOST répond que non, car l'espèce est protégée. Par ailleurs, le courlis cendré et la barge à queue noire, anciennement chassés, bénéficient d'un moratoire de 5 ans pendant lequel ils ne seront pas chassés.

Jérôme LOIRE s'étonne de la possibilité de chasser la nuit (2h avant le lever et 2h après le coucher

du soleil). Comment les chasseurs font-ils pour reconnaître les espèces?

Daniel PRUVOST répond qu'un oiseau se reconnaît à sa silhouette, son vol, etc. Si il y a un doute sur l'espèce, le chasseur ne doit pas tirer. Il ajoute que les erreurs sont rares et que pour se former, les jeunes chasseurs sont toujours accompagnés par des plus expérimentés.

Éric LE FORMAL quelles sont les espèces qui sont apparues sur le Ria et celles qui semblent avoir disparues?

Daniel PRUVOST évoque les oies (citées précédemment). Les cormorans sont aussi cités (en expansion) même s'ils ne font pas partie des espèces chassables, les foulques (judelles) semblent aussi en expansion mais sont peu chassées car elles ont un intérêt gustatif limité.

Enfin, l'Ibis sacré, espèce introduite, fait l'objet d'une campagne d'éradication menée par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

PLAISANCE

Patrick CLAUDEL Trésorier Général de l'Union des Associations de Navigateurs (UNAN56) présente tout d'abord l'historique de l'UNAN56. Il rappelle qu'il y a 25/30 ans, les zones portuaires ont été transférées ce qui permettait aux communes de créer des zones de mouillages. Une mutualisation des moyens Les diverses associations de plaisanciers ont donc commencé à mutualiser leurs moyens dans les années 90 afin de participer au conseil des mouillages (créé par décret et regroupant associations et communes sur la problématique des mouillages).

L'UNAN a ensuite été créée en 1998. Elle regroupe 34 associations qui totalisent 4400 adhérents et elle est à l'origine d'autres UNAN départementales, qui sont aujourd'hui fédérées par l'UNAN France, selon le principe de subsidiarité (la fédération ne dicte pas de directives aux associations).

Les associations locales jouent un rôle au niveau de l'organisation des mouillages, et des ports (sauf Étrel qui est géré par la SAGEMOR). L'UNAN est l'interlocuteur privilégié des administrations et apporte une contribution dans les réflexions sur le balisage, la sécurité, les aspects juridiques et statistiques. Elle se veut force de proposition, notamment lors de réformes de la réglementation.

La préservation du littoral est un enjeu majeur et une grosse préoccupation pour les plaisanciers, ils sont sensibles à ce que la mer vive. C'est pourquoi, il y a 4 ans, l'UNAN avait rédigé un guide de bonnes pratiques, qui est en cours de réactualisation aujourd'hui.

Jean-Pierre RIUS Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Belz présente plus précisément l'activité pour la Ria. Il précise que 4 associations mettent actuellement en place les mouillages :

- ✓ Le Dorenn pour la commune de Locoal-Mendon,
- ✓ APPB à Belz,
- ✓ AP4, Plouhinec,
- ✓ APSH, Ste Hélène (va bientôt démarrer).

La commune de Belz compte 17 km de littoral et 351 bateaux y sont aujourd'hui recensés, pour une limite fixée à 514. Pour l'ensemble de la Ria, ce sont 780 embarcations (environ) qui sont reconnues et d'après les services de l'état, la ria pourrait accueillir jusqu'à 1100 bateaux.

L'assemblée réagit à cette dernière donnée et trouve que c'est peut être un peu trop.

Jean-Pierre RIUS poursuit sa présentation en disant que beaucoup de discussions sur le thème des mouillages ont eu lieu avec les associations de plaisanciers et les services de l'état. En

effet, au départ, les associations n'acceptaient pas la réglementation proposée, et notamment les sommes trop importantes demandées. Les associations se sont regroupées avec les municipalités pour être force de proposition et un tarif raisonnable a été trouvé.

Les mouillages vont donc pouvoir être mis en place.

Jean-Pierre RIUS précise cependant qu'une première série de mouillages a été proposée et que récemment certaines zones ont été modifiées pour permettre la conservation des herbiers de zostères. Il ajoute qu'il est d'accord pour prendre en compte la protection des milieux mais craint qu'à l'avenir cela puisse faire entrave à l'activité de plaisance.

Charlotte MIMBIELLE précise à ce sujet que la carte des herbiers de zostères a été mise à jour en 2008 suite à l'extension du site Natura2000 en mer et qu'il était donc primordial de prendre en compte les nouvelles localisations d'herbiers, car les services de l'état aurait refusé la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime. Elle ajoute que la zone de mouillage prévue à seulement été déplacée sans pour autant être remise en cause. Pour elle, cela illustre que les activités d'un site peuvent être tout à fait compatibles avec la préservation des milieux naturels.

Jean-Pierre RIUS rappelle que les AOT sont accordées pour 15 ans et se demande ce qu'il adviendra si les herbiers de zostères se développent et que les zones de mouillages doivent être encore modifiées.

Charlotte MIMBIELLE précise que les herbiers de zostères ne colonisent pas si facilement le milieu et, par ailleurs, comme c'est le cas pour les ostréiculteurs, c'est la cartographie des habitats à un moment donnée qui fait référence. Si des mouillages sont créés et qu'ils prennent en compte la localisation des herbiers de zostères, ils ne seront pas remis en cause si des herbiers s'installent dans une zone, cela pourra même signifier que l'activité est compatible avec la présence des herbiers!

➤ QUESTIONS / RÉACTION

L'assemblée s'interroge de nouveau sur le potentiel d'accueil de 1100 bateaux évoqué plus haut et se demande si ce n'est pas trop. **Annie RIO** pose la question en se plaçant d'un point de vue du milieu, n'est ce pas trop, la Ria peut-elle supporter ce nombre?

Jean-Pierre RIUS répond que ce sont des limites fixées de manière administrative.

La question fait débat, mais il est précisé que Natura2000 n'a pas à statuer sur le nombre de mouillages.

Bernard LAURANS ajoute que de nombreux bateaux fréquentent aussi la Ria sans disposer d'un mouillage (bateaux stockés à terre), et se demande comment ils sont comptabilisés.

Jean-Pierre RIUS précise à l'assemblée qu'une partie du budget du Conservatoire du Littoral provient de la taxe payée par les pêcheurs plaisanciers.

Daniel BLIN précise quant à lui que des mouillages écologiques pour les plongeurs sont aménagés dans le Golfe du Morbihan et financés entièrement par les plongeurs.

Annie RIO demande ce qu'il est prévu concernant le carénage, car il était prévu qu'il soit créée une aire de carénage au port d'Étel mais elle n'a pas encore vu le jour?

Contrairement à Jean-Pierre RIUS, **Patrick CLAUDEL** pense qu'il est nécessaire de mettre en place des structures mais que c'est les communes et non les associations qui doivent les prévoir.

OSTRÉICULTURE

Jérôme LOIRE et **Jean-Noël YVON**, Ostréiculteurs, présentent conjointement cette activité. Ils rappellent quelques chiffres clés : on compte plus de 50 structures ostréicoles sur la Ria ce qui représente environ 250 équivalents temps plein, 25 ostréiculteurs des départements de la Vendée ou de Charente-Maritimes exploitent des parcs dans la ria et des ostréiculteurs de la Ria possèdent des parcs dans d'autres zones conchylicoles.

L'ostréiculture occupe actuellement 30 à 40% du Domaine Public Maritime, ce qui représente 300 parcs. Actuellement, il n'y a pas de volonté d'étendre les zones exploitées (ceci est mentionné dans le schéma des structures mis en place par la profession), les surfaces sont d'ailleurs les mêmes aujourd'hui que dans les années 70 après les problèmes avec l'huître portugaise.

Pour eux, les ostréiculteurs sont des *témoins de la qualité de l'eau*, c'est un souci permanent. C'est pourquoi depuis 1995 des discussions avec les agriculteurs ont été entamées et ont abouties à la mise en place de la démarche de Bassin Versant dont l'objectif est la reconquête de la qualité de l'eau. La défense de la qualité de l'eau est une action qui présente un intérêt pour de nombreuses activités, pas seulement pour les ostréiculteurs!

Cependant, ils sont conscients que tous les efforts fournis peuvent être remis en cause par beaucoup de choses : l'urbanisation, les projets d'extraction de sable...

Ces efforts sur la qualité de l'eau doivent être maintenus car la réglementation se durcit.

Jean-Noël YVON s'interroge sur ce que l'on va laisser à nos enfants et insiste sur la nécessité d'avoir une *vision à très long terme*.

Jérôme LOIRE abonde en ce sens en ajoutant que la démarche Natura2000 présente un intérêt indéniable pour la préservation du milieu. Cette démarche peut, en outre, constituer un atout pour les professionnels en terme de communication. Il déplore cependant que le périmètre s'arrête au niveau de la barre d'Étel.

Tous deux s'interrogent sur l'impact que pourrait avoir le projet d'extraction de sable sur la Ria, notamment sur la barre d'Étel (perturbation du régime des marées) et sur la production de plancton (suspension de matière dans l'eau).

> QUESTIONS / RÉACTION

Annie RIO demande si tous les ostréiculteurs ont les mêmes méthodes de production en Ria?

Jean-Noël YVON répond que non, il y a beaucoup de différences (commercialisation, production, méthode traditionnelle...), mais dans l'ensemble se sont des petites entreprises familiales.

Martine GERDIL revient sur les questionnements liés au projet d'extraction de sable. Effectivement, il n'a pas été prévu d'étendre le site Natura2000 jusqu'à la zone d'extraction, car a priori, celle-ci ne présente pas d'habitat d'intérêt communautaire. Par contre, la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) permettrait la prise en compte des masses d'eau côtières et leur maintien dans un bon état.

CONCLUSION

La séance est levée à 23h30.

Vu, Le Président

Louis HERVE